

DEPARTEMENT DU LOIRET

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES PORTES DE SOLOGNE**

**COMMUNE DE
LA FERTE SAINT AUBIN**

ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE

**DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE SOLLICITEE PAR LA
SOCIETE TSE - FERTE SAINT AUBIN PV
EN VUE DE
L'IMPLANTATION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL
SUR LE TERRITOIRE
DE LA COMMUNE DE LA FERTE SAINT AUBIN
AU LIEU-DIT « LES RELAIS ».**

**DECLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN
COMPATIBILITE DU PLU DE LA FERTE SAINT AUBIN.**

**PARTIE II
CONCLUSIONS ET AVIS
DU COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR**

Communauté de Communes des Portes de Sologne – Commune de LA FERTE SAINT AUBIN
Demande de permis de construire sollicitée par la société TSE - FERTE SAINT AUBIN PV en vue de l'implantation d'une centrale
photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de LA FERTE SAINT AUBIN au lieu-dit « Les Relais »

Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de LA FERTE SAINT AUBIN.
Décision de nomination du Tribunal Administratif d'ORLEANS n° E23000106 / 45 du 27 juin 2023
Commissaire-enquêteur : Christian BRYGIER

SOMMAIRE

I – RAPPEL DE L'OBJET DE L'ENQUETE. ----- *page 3.*

II – DEROULEMENT DE L'ENQUETE. ----- *page 5.*

III – CONCLUSIONS ET AVIS DU COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR SUR :

la déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU de LA FERTE SAINT AUBIN

3.1 : CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR. ----- *page 8.*

3.2 : AVIS DU COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR. ----- *page 8.*

IV – CONCLUSIONS ET AVIS DU COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR SUR :

la demande de permis de construire présentée par la société TSE - FERTE SAINT AUBIN PV

4.1 : CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR. ----- *page 12.*

4.2 : AVIS DU COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR. ----- *page 14.*

I – RAPPEL DE L'OBJET DE L'ENQUETE

Il s'agit de mener l'enquête publique unique et d'en relater le déroulement de celle-ci dans le cadre de la demande de permis de construire d'une centrale photovoltaïque au sol présentée par la société TSE - FERTE SAINT AUBIN PV sur le territoire de la commune de LA FERTE SAINT AUBIN et sur la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme présentée par la commune de LA FERTE SAINT AUBIN.

DECLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLU DE LA FERTE SAINT AUBIN

La commune de LA FERTE SAINT AUBIN possède pour l'aménagement de son territoire un Plan Local d'Urbanisme (PLU). Celui-ci a été approuvé en novembre 2019 et a fait l'objet de plusieurs mises à jour dont la dernière est du 20 mars 2017. Depuis le 1 janvier 2018, c'est à la Communauté de Communes des Portes de Sologne, dont le siège se situe à la mairie de LA FERTE SAINT AUBIN, que revient la compétence de la gestion de l'urbanisme sur l'ensemble des communes de cet Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) dont fait partie LA FERTE SAINT AUBIN. Un plan local intercommunal est en cours d'élaboration.

Le projet consiste en la construction d'une centrale photovoltaïque au sol pour la production d'électricité à partir de l'énergie solaire, à 4km au Nord du centre bourg de LA FERTE SAINT AUBIN. Le site proposé au porteur de projet (la société TSE - FERTE SAINT AUBIN PV) se situe au lieu-dit « Les Relais » sur la commune de LA FERTE SAINT AUBIN, à proximité de la route départementale 2020 reliant ORLEANS à VIERZON. Cette centrale solaire sera installée sur une superficie de 23,5ha et prend place au sein d'une zone agricole pour sa moitié Sud et au sein d'une friche arbustive pour sa moitié Nord. Ces deux sites ne sont plus exploités.

Le choix du site s'est fait avec la collaboration des élus de la commune de LA FERTE SAINT AUBIN et avec le service Urbanisme de la Communauté de Communes des Portes de Sologne. Le site doit répondre aux ambitions d'un territoire pour le développement des énergies renouvelables et selon la politique d'aménagement de la commune sur la faisabilité technique et environnementale du projet.

La circulaire du 18 décembre 2009 préconise l'intégration d'une centrale solaire sur des sites déjà artificialisés dans les zones U et AU des documents d'urbanisme et en dernier recours dans les zones A et N. L'implantation en zone A ou N est possible s'il s'agit d'équipements collectifs qui ne sont pas incompatibles avec l'exercice d'une activité agricole, pastorale ou forestière, sans porter atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages. Cette installation doit répondre à la satisfaction d'un besoin collectif. Le projet présenté par TSE - FERTE SAINT AUBIN PV, répondant aux critères, sera implanté en zone N entraînant une mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune de LA FERTE SAINT AUBIN. Ce projet entre dans le cadre de la procédure de la déclaration de projet soumis à enquête publique prescrit par le Code de l'Urbanisme.

La déclaration de projet doit revêtir un caractère d'intérêt général. Le projet d'implantation du parc photovoltaïque de LA FERTE SAINT AUBIN répond à ce critère car il s'inscrit dans des objectifs fixés aux niveaux communautaire et régional sur la promotion des énergies renouvelables pour la transition énergétique et l'adaptation au changement climatique.

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

La société TSE – FERTE SAINT AUBIN PV, spécialiste français du développement et de l'exploitation de centrales photovoltaïques au sol, dont le siège social est situé à VALBONNE (06560), a déposé le 9 mai 2022 un dossier de demande de permis de construire auprès des services préfectoraux du département du Loiret concernant un projet de construction d'une centrale photovoltaïque au sol situé Chemin de la Pommerise sur la commune de LA FERTE SAINT AUBIN. Le dossier a été complété suite à des demandes de compléments émanant de la Direction Départementale des Territoires de la Préfecture du Loiret à ORLEANS des 1 juin 2022 et 28 mars 2023. Pour le projet de centrale solaire au sol de LA FERTE SAINT AUBIN, la société TSE est représentée par la SASU (Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle) FERTE SAINT AUBIN PV dont le siège social se trouve également à VALBONNE.

La puissance annuelle de la centrale photovoltaïque, composée de 22 500 panneaux, sera de 14,51MWc. Cette production équivaut à la consommation annuelle électrique de 4 836 foyers, permettant d'éviter l'émission de gaz à effet de serre d'environ 749 tonnes en CO2 par an. Outre l'implantation de panneaux solaires, il sera construit un local de maintenance, trois postes de transformation et deux postes de livraison. La centrale solaire sera raccordée au réseau public sur un poste source Angélique situé à 6km au sud du projet.

Selon le code de l'environnement, les ouvrages de production d'électricité à partir de l'énergie solaire installées au sol d'une puissance égale ou supérieure à 250kWc sont soumis à une évaluation environnementale. Selon le Code de l'Urbanisme, en raison de cette puissance, ces centrales solaires font l'objet d'une demande de permis de construire. C'est le cas du projet de TSE – FERTE SAINT AUBIN PV puisque la puissance envisagée est de 14,51MWc.

Selon le Plan Local d'Urbanisme de la commune de LA FERTE SAINT AUBIN, le projet se trouve en zone Npv destinée aux seules emprises prévues pour le déploiement des panneaux photovoltaïques et la création de chemins d'exploitation, de même qu'à l'emprise clôturée prévue pour le pâturage ovin. Les zones humides évitées et les zones à préserver ont été classées en zone naturelle N. La zone Npv est une zone créée à la suite de la mise en compatibilité du PLU de LA FERTE SAINT AUBIN par déclaration de projet.

Le projet est conforme :

- au Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) dans sa grande orientation n°8 - INTEGRER LA DIMENSION ENVIRONNEMENTALE en y ajoutant la sous-orientation suivante : mettre en œuvre la transition énergétique et réduire les consommations énergétiques,
- au règlement de la zone N en ajoutant une zone Npv,
- avec les enjeux et orientations du STRADDET Centre-Val de Loire,
- avec les objectifs de déploiement des énergies renouvelables décrits dans le Schéma de Cohérence Territorialité (SCoT) Portes de Sologne,
- le terrain d'assise du projet n'est pas concerné par un risque d'inondation,
- la pose des panneaux photovoltaïque et des divers locaux nécessaires à cette installation évite les zones humides.

L'implantation de la centrale photovoltaïque est éloignée du centre bourg de LA FERTE SAINT AUBIN sur une surface de 23,5ha, en zone non industrielle. Seules quelques habitations (une douzaine)

Communauté de Communes des Portes de Sologne – Commune de LA FERTE SAINT AUBIN
Demande de permis de construire sollicitée par la société TSE - FERTE SAINT AUBIN PV en vue de l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de LA FERTE SAINT AUBIN au lieu-dit « Les Relais »

Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de LA FERTE SAINT AUBIN.

Décision de nomination du Tribunal Administratif d'ORLEANS n° E23000106 / 45 du 27 juin 2023

Commissaire-enquêteur : Christian BRYGIER

sont situées à proximité de la centrale solaire en bordure du Chemin de la Pommerise séparant la zone d'implantation en deux parties. Il n'existe plus d'activité agricole : la dernière exploitation a cessé en 2018. Une miellerie se trouve entre les deux parties. Cette miellerie sera préservée et a été prise en compte dans le projet de construction. L'implantation de la centrale permet aussi de recréer une activité ovine sur le site. La hauteur maximale des postes de transformation, de livraison et de maintenance est de 3,60m. Celle des panneaux solaires est de 4,00m maximale et 1,00m minimale. La dimension de chaque panneau est de 2,38 en longueur et 1,30m en largeur posé sur une table ancrée dans le sol. La clôture aura une hauteur de 2,00m qui sera aménagée pour permettre le passage de la petite faune. Des haies sont préservées voire pour certaines renforcées et d'autres sont implantées pour diminuer l'effet visuel du site par les résidents du lieu-dit Les Relais. Le site sera peu visible par les usagers de la route Départementale 2020 car la face Ouest du site d'implantation est partiellement dissimulé par des arbres. Des citernes incendie en bêche souple sont installées en partie Nord et Sud du site. La centrale photovoltaïque au sol est reliée au poste source Angélique à 6km au Sud du site.

Des pistes légères et des chemins d'exploitation sont aménagés et sont utilisés dans la phase de chantier mais aussi pour assurer la maintenance au cours de l'exploitation. Les véhicules d'incendie et de secours utilisent ces mêmes chemins accessibles à ce type de véhicule. Il est à noter que le risque d'incendie est considéré comme faible mais pas exclu. A cet effet, cinq citernes incendie sont réparties sur le site selon l'une des prescriptions du SDIS 45 : 3 sur la partie Nord et 2 sur la partie Sud.

II – DEROULEMENT DE L'ENQUETE

La présente enquête publique est menée du lundi 25 septembre 2023 à 09 heures au vendredi 27 septembre 2023 à 17 heures 30 sur la demande de permis de construire d'une centrale photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de LA FERTE SAINT AUBIN présentée par la société TSE - FERTE SAINT AUBIN PV et sur la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme présentée par la commune de LA FERTE SAINT AUBIN.

La décision N°E23000106/45 du 27 juin 2023 de Madame la Présidente déléguée du Tribunal Administratif d'ORLEANS a désigné Monsieur Christian BRYGIER pour mener cette enquête. Monsieur Thibault MARIE a été désigné commissaire-enquêteur suppléant.

L'arrêté préfectoral de Madame la Préfère du Loiret du 24 juillet 2023 a prescrit l'ouverture et l'organisation de l'enquête publique relative aux demandes ci-dessus mentionnées. L'enquête publique s'est déroulée pendant 33 jours consécutifs à la mairie de LA FERTE SAINT AUBIN.

La publicité de l'enquête publique a été assurée, plus de quinze jours avant l'ouverture, et rappelée dans la première semaine de l'enquête par voie d'annonces légales dans deux journaux habilités à diffuser ce type d'avis, en version numérique pour la première parution suite à un problème technique sur les sites www.larep.fr et www.actu.fr, et pour la deuxième insertion en version papier : LA REPUBLIQUE DU CENTRE et LE JOURNAL DE GIEN.

L'avis prescrivant l'enquête a bien été affiché, quinze jours avant et pendant toute la durée de celle-ci, sur des panneaux au nombre de 6 réservés à cet effet autour du site. Des affiches sur fond jaune ont été disposées, visibles et lisibles depuis la voie publique. Des avis de même format ont été apposés à l'entrée du bâtiment des services techniques municipaux, lieu où se trouvent également des bureaux de la Communauté de Communes des Portes de Sologne, et à l'entrée de la mairie de LA FERTE SAINT

AUBIN. L'avis d'enquête a été publié sur le site internet de la Préfecture du Loiret, sur celui de la Communauté de Communes des Portes de Sologne et sur celui de la mairie de LA FERTE SAINT AUBIN.

Quatre permanences ont été tenues à la mairie de LA FERTE SAINT AUBIN. L'accueil et le déroulement des permanences ont été réalisés conformément au planning préalablement établi.

L'enquête s'est déroulée conformément au code et à l'arrêté préfectoral d'ouverture de l'enquête, dans un climat calme, les conditions étaient satisfaisantes. Tout élu ou particulier pouvait, s'il le souhaitait, s'entretenir avec le commissaire-enquêteur dans un bureau isolé et accessible aux personnes à mobilité réduite.

L'enquête a été close le vendredi 27 septembre 2023 à 17 heures 30. Le registre d'enquête de la mairie de LA FERTE SAINT AUBIN a été clos par le commissaire-enquêteur le 27 septembre 2023 à 17 heures 30, heure de fermeture des locaux de la collectivité au public, la mention correspondante a été portée sur le registre d'enquête.

Aucune observation écrite n'a été portée sur le registre papier. Trois courriels ont été envoyés sur l'adresse dédiée à la Préfecture du Loiret. Il n'y a eu aucun document remis au commissaire-enquêteur. Le public avait également la possibilité d'adresser un courrier postal adressé à la mairie de LA FERTE SAINT AUBIN à l'intention du commissaire-enquêteur. Aucun courrier n'est parvenu tout comme il n'a pas été fait part au commissaire-enquêteur d'une observation orale.

En conclusion, le public ne s'est pas manifesté malgré les possibilités qui lui étaient offertes. Trois personnes, dont un adjoint au maire et deux personnes résidant près du parc photovoltaïque, se sont présentées à l'une des permanences tenues par le commissaire-enquêteur.

Pendant la durée de l'enquête, la consultation des dossiers papier était possible à la mairie de LA FERTE SAINT AUBIN. Un poste informatique était mis à la disposition du public à l'accueil de cette collectivité. Le dossier d'enquête était consultable et téléchargeable sur le site internet suivant : www.loiret.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques-et-consultations-du-public/Enquetes-en-cours/.

Cette synthèse des observations a été transmise par voie électronique à la société TSE – FERTE SAINT AUBIN PV à l'intention de Mme Améboé ASSOGBAVI, chargée d'autorisation et suivant le présent dossier, et à M. DESIRE Thibaud, chargé de l'urbanisme au sein de la Communauté de Communes des Portes de Sologne **le vendredi 3 novembre 2023 à 10 heures 00** soit dans le délai des huit jours suivant la clôture de l'enquête publique. Ce document a été réceptionné par leurs destinataires le 6 novembre 2023 pour la société TSE – FERTE SAINT AUBIN PV et le 8 novembre 2023 pour la Communauté de Communes des Portes de Sologne. Le délai entre l'envoi et la réception s'explique par le fait qu'il s'agissait d'une période de vacances de fin octobre - début novembre 2023.

Fait à PITHIVIERS LE VIEIL, le 26 novembre 2023

Le commissaire enquêteur
Signé : Christian BRYGIER

DEPARTEMENT DU LOIRET

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES PORTES DE SOLOGNE**

**COMMUNE DE
LA FERTE SAINT AUBIN**

ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

**DECLARATION DE PROJET
VALANT MISE EN COMPATIBILITE
DU PLU DE LA FERTE SAINT AUBIN**

**III - CONCLUSIONS ET AVIS
DU COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR**

Communauté de Communes des Portes de Sologne – Commune de LA FERTE SAINT AUBIN
Demande de permis de construire sollicitée par la société TSE - FERTE SAINT AUBIN PV en vue de l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de LA FERTE SAINT AUBIN au lieu-dit « Les Relais »
Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de LA FERTE SAINT AUBIN.
Décision de nomination du Tribunal Administratif d'ORLEANS n° E23000106 / 45 du 27 juin 2023
Commissaire-enquêteur : Christian BRYGIER

3.1 : CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR

L'enquête publique s'est déroulée sans incident selon les prescriptions de l'arrêté préfectoral du 24 juillet 2023.

Le commissaire-enquêteur a pu étudier le dossier dans son ensemble, en toute impartialité, en s'attachant à analyser les éléments en faveur du projet ou en défaveur de celui-ci. Il n'y a pas eu d'étude de l'avis de la Mission Régionale de l'Autorité environnementale en raison d'absence d'avis. Ceci a été porté à la connaissance du public par un document joint au dossier d'enquête.

Le dossier d'enquête publique est conforme à la réglementation en vigueur en ce qui concerne leur contenu et est bien structuré. Le commissaire-enquêteur a relevé quelques erreurs dans la numérotation des sommaires et des paragraphes dans une partie du dossier. Cela ne gênait pas la compréhension. Le dossier est d'une lecture aisée facilement compréhensible par un public non averti.

L'information par la publicité légale a été réalisée correctement dans l'ensemble à part la première parution dans deux journaux diffusés localement. En effet, suite à un problème technique la première parution de l'avis a été réalisée de façon numérique sur les sites www.larep.fr et www.actu.fr. afin de respecter les délais réglementaires. Aucune dégradation ou inscription n'a été constatée sur les affichages sur le site, aux entrées du bâtiment des services techniques municipaux et de la mairie de LA FERTE SAINT AUBIN. Quatre passages ont été effectués par un commissaire de justice (huissier de justice) domicilié à JARGEAU qui a établi les quatre constats.

En ce qui concerne cette partie du dossier soumis à enquête publique, il n'y a eu aucune observation. Il faut reconnaître que le dossier est facilement compréhensible par un public peu habitué à ce type de lecture

Trois personnes se sont présentées lors des permanences tenues à la mairie de LA FERTE SAINT AUBIN :

- à la deuxième permanence : l'adjoint au maire de la commune chargé de l'urbanisme,
 - à la dernière permanence : deux personnes résidant près du parc photovoltaïque en projet.
- Aucune personne n'a fait de remarque sur la mise en compatibilité du PLU de la commune.

Le commissaire-enquêteur regrette la participation faible du public malgré les possibilités qui lui étaient proposées. Il y a sans doute une acceptation du projet. En effet ce dernier est relativement éloigné du centre bourg de LA FERTE SAINT AUBIN à environ 4km au Nord. Seules une douzaine d'habitations sont concernées par l'implantation de ce projet car situés à proximité immédiate du site en bordure du Chemin de la Pommerise pour une bonne partie d'entre-elles.

3.2 : AVIS DU COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR

Le commissaire-enquêteur n'a pas eu connaissance d'avis défavorable au projet. Les élus de la Communauté de Communes des Portes de Sologne ainsi que la municipalité de LA FERTE SAINT AUBIN ont émis un avis favorable au projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune en approuvant la procédure de déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU de LA FERTE SAINT AUBIN. Au lieu-dit « Les Relais », des zones N et Npv vont être créées pour permettre l'implantation de la centrale photovoltaïque au sol.

Les modifications au plan local d'urbanisme de la la commune de LA FERTE SAINT AUBIN sont

clairement expliquées et bien identifiées dans le dossier ne laissant pas la part à une confusion quelconque.

Les résidents proches du site sont favorables au projet. Lors d'une réunion publique, ces derniers ont demandé des modifications au projet prises en compte par la société TSE - FERTE SAINT AUBIN PV.

La Communauté de Communes des Portes de Sologne, ayant repris la compétence de l'urbanisme depuis le 1 janvier 2018, en accord avec les élus de LA FERTE SAINT AUBIN, a pris en compte ce projet dans la modification des documents d'urbanisme en l'intégrant dans la rubrique 8 relative à l'intégration de la dimension environnementale du PADD et en modifiant une zone N par la création d'une zone Npv créée spécialement pour la pose des panneaux photovoltaïques au lieu-dit Les Relais. Le règlement écrit autorise également l'implantation de ce parc solaire.

Les zones humides sont préservées. Dans le cadre de la mise en compatibilité, elles sont classées en zone N tout comme d'autres zones à préserver.

Le projet est compatible avec les orientations du Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) du Centre Val de Loire pour satisfaire aux besoins énergétiques d'ici 2050 ainsi que sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050. Or le parc photovoltaïque de LA FERTE SAINT AUBIN va permettre de réduire ces émissions de GES de 749 tonnes eq CO2 par an.

L'implantation de la centrale photovoltaïque au sol au lieu-dit « Les Relais » relève d'un intérêt général puisque l'électricité produite ne sera pas distribuée à une telle ou telle entreprise mais va desservir 4 836 foyers. La production annuelle prévue est de 14,51MWc. Ce projet répond aux directives nationales et locales sur la transition énergétique. Le projet s'inscrit dans le contexte actuel de volonté de favoriser la transition énergétique, de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de mettre en place des énergies renouvelables pour la consommation électrique des habitants.

Le projet est implanté dans une zone où il n'existe plus aucune d'activité agricole depuis 2018, bien au contraire car un élevage d'ovins va reprendre dans le parc. Une convention a aussi été signée avec un groupe d'apiculteurs. La biodiversité est préservée par les divers aménagements envisagés par la société TSE – FERTE SAINT AUBIN PV. L'aménagement de clôtures et la pose de portails va protéger le site de toute intrusion humaine voir animale. Seuls des agencements dans la clôture vont permettre le passage de la petite faune.

La société TSE a tenu compte de la présence de zones humides se trouvant dans la zone d'études. Aucun panneau solaire ou bâtiment nécessaire à l'exploitation du parc n'a été installé sur ces lieux. Ces zones sont classées en zone N.

La société TSE a pris en compte les remarques relatives à l'intégration des bâtiments dans le paysage à caractère rural de la zone d'implantation potentielle.

Le projet est éloigné des habitations du centre bourg de la FERTE SAINT AUBIN car se trouvant à 4km au Nord de l'agglomération. La zone d'implantation est entourée de boisements, entrecoupés de parcelles.

La centrale photovoltaïque au sol est insérée dans son environnement. En effet, des parties boisées diminueront l'impact visuel de la centrale. Des haies sont sauvegardées, voire pour certaines renforcés et d'autres seront plantées.

Le projet d'extension est compatible avec les activités définies pour la zone Npv dans le règlement du Plan local d'urbanisme de la commune de LA FERTE SAINT AUBIN: zone correspondant au lieu-dit « Les Relais », secteur dédié à la production d'énergie renouvelable via l'installation d'une centrale solaire photovoltaïque au sol. La construction dans cette zone, outre l'implantation des panneaux solaires, est permise aux bâtiments nécessaires à la gestion et la maintenance de la centrale photovoltaïque. Le site est accessible par la route départementale 2020 puis par l'intermédiaire de la route départementale 7 longeant au Nord le site. Le chemin du Caillou Rouge permet l'accès à la partie sud du site. Le chemin de la Pommerise sépare les deux parties Nord et Sud.

La mise en compatibilité du PLU de LA FERTE SAINT AUBIN permettra la construction de la centrale photovoltaïque sur le territoire de LA FERTE SAINT AUBIN.

Le commissaire-enquêteur émet un **AVIS FAVORABLE SANS RESERVE** à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de la commune de LA FERTE SAINT AUBIN.

Fait à PITHIVIERS LE VIEIL, le 26 novembre 2023

Le commissaire enquêteur
Signé : Christian BRYGIER

DEPARTEMENT DU LOIRET

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES PORTES DE SOLOGNE**

**COMMUNE DE
LA FERTE SAINT AUBIN**

ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE

**DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE
PRESENTEE PAR LA SOCIETE TSE –
FERTE SAINT AUBIN PV**

**IV – CONCLUSIONS ET AVIS
DU COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR**

Communauté de Communes des Portes de Sologne – Commune de LA FERTE SAINT AUBIN
Demande de permis de construire sollicitée par la société TSE - FERTE SAINT AUBIN PV en vue de l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de LA FERTE SAINT AUBIN au lieu-dit « Les Relais »
Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de LA FERTE SAINT AUBIN.
Décision de nomination du Tribunal Administratif d'ORLEANS n° E23000106 / 45 du 27 juin 2023
Commissaire-enquêteur : Christian BRYGIER

4.1 : CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR

Le commissaire-enquêteur a pu étudier le dossier dans son ensemble, en toute impartialité, en étant à l'écoute et en s'attachant à analyser les éléments en faveur du projet ou en défaveur de celui-ci. Le dossier est conséquent par le nombre de pages (environ 730) mais compréhensible par un public peu habitué à ce genre de lecture. De nombreux plans et photos sont joints au dossier permettant de se faire une idée plus précise du projet.

Le commissaire-enquêteur regrette la participation faible du public malgré les possibilités qui lui étaient proposées.

En effet, seules trois observations ont été recueillies par courriel à l'adresse dédiée (aucune par écrit sur le registre, aucune par voie orale et aucune par la remise d'un courrier ou d'un document). Ces trois contributions sont favorables au projet.

Aucune donnée concernant la consultation du dossier sur le site internet de la Préfecture du Loiret ne peut nous être fournie ainsi que pour le site internet de la Communauté de Communes des Portes de Sologne. Il n'y a eu aucune consultation sur le poste informatique détenu à l'accueil de la mairie de LA FERTE SAINT AUBIN, ni du dossier en version papier déposé au sein de la collectivité. Toutes les dispositions ont été prises afin de faciliter la consultation du dossier par le public. L'édifice public est équipé d'une accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.

Trois personnes se sont présentées lors des permanences tenues à la mairie de LA FERTE SAINT AUBIN :

- à la deuxième permanence : l'adjoint au maire de la commune chargé de l'urbanisme,
- à la dernière permanence : deux personnes résidant près du parc photovoltaïque en projet.

Le commissaire-enquêteur note que les observations des personnes résidant à proximité du site de la centrale pouvaient obtenir leurs réponses dans le dossier notamment au niveau des éléments fournis par la société TSE - FERTE SAINT AUBIN PV suite à la deuxième demande de la Direction Départementale des Territoires de la Préfecture du Loiret. Seules les réparations des chemins d'accès au site et les nuisances sonores apportent un complément.

Le commissaire-enquêteur a souhaité avoir des informations complémentaires sur le dossier sur les points suivants :

- **QUESTION N° 1** : dans l'élaboration du projet, a-t-il été tenu compte des changements climatiques pouvant intervenir dans les années à venir à savoir hausse des températures, sécheresse mais aussi périodes pluvieuses plus intenses ? En France, nous connaissons déjà des périodes avec une température élevée entraînant de la sécheresse donc une possible modification de l'état des sols. Si les sols viennent à se modifier par la sécheresse, est-ce que cela ne risque pas de nuire à la stabilité des tables supportant les panneaux ?
- **QUESTION N° 2** : Est-ce que TSE a estimé le coût du démantèlement ? A-t-il été budgétisé ?
- **QUESTION N° 3** : Qu'envisage de faire TSE si la production d'électricité de la centrale solaire n'est pas conforme à l'estimation ?
- **QUESTION N° 4** : Les parcelles sur lesquelles sera implanté la centrale solaire photovoltaïque sont-elles louées par TSE ou bien acquises ? En cas de bail, qui percevra le loyer ?

Le peu d'observation peut s'expliquer parce que le dossier a été compris par le public et que la société TSE - FERTE SAINT AUBIN PV a donné les éléments permettant de rassurer le public lors de la phase de concertation préalable. Les élus de LA FERTE SAINT AUBIN mais aussi les services de la

Communauté de Communes des Portes de Sologne ont sans doute aussi contribué à fournir les explications nécessaires.

L'adjoint au maire de la commune de LA FERTE SAINT AUBIN, reçu par le commissaire-enquêteur lors de la deuxième permanence, a fait part que la société TSE – FERTE SAINT AUBIN PV a bien pris en compte les doléances du public mais aussi a su être à l'écoute des élus.

Une autre raison peut expliquer la faible participation. La centrale photovoltaïque au sol de LA FERTE SAINT AUBIN offre peu d'impact visuel puisque la hauteur maximale par rapport au sol est de 4,00m en prenant en compte la hauteur des bâtiments nécessaires à l'exploration contrairement à un parc éolien.

Un procès-verbal de synthèse des observations a été transmis par voie électronique à la société TSE – FERTE SAINT AUBIN PV à l'intention de Mme Améboé ASSOGBAVI, chargée d'autorisation et suivant le présent dossier, ainsi qu'à M. DESIRE Thibaud, chargé de l'urbanisme au sein de la Communauté de Communes des Portes de Sologne **le vendredi 3 novembre 2023 à 10 heures 00** soit dans le délai des huit jours suivant la clôture de l'enquête publique.

La Mission Régionale de l'Autorité environnementale (MRAe) n'a émis aucun avis. Cette absence d'avis a été insérée dans le dossier soumis à l'enquête publique afin que le public puisse en avoir connaissance.

En ce qui concerne les personnes publiques, services et commissions concernés par le projet, il n'y a eu aucun avis défavorable. Certains se sont exprimés par un avis favorable et d'autres sans avis mais en émettant des recommandations comme RTE ou GRT Gaz puisqu'une ligne électrique haute tension traverse le site d'implantation et qu'une conduite de gaz se trouve en limite Sud de ce site.

Il y a sans doute une acceptation du projet car il s'inscrit dans une démarche de transition énergétique, de réduction des émissions de gaz à effet de serre, dans l'installation d'énergie renouvelable autre qu'un parc éolien où l'impact visuel est plus important. La société TSE - FERTE SAINT AUBIN PV a aussi tenu compte des remarques faites par le public lors de la réunion publique du 9 novembre 2022 dans le cadre de la concertation préalable. Au cours de cette réunion, il y a eu une présentation de la société TSE, créée en 2012, ayant une certaine expérience dans le domaine du photovoltaïque. Hormis la douzaine de résidents à proximité de la centrale solaire, notamment le long du Chemin de la Pommerise, le parc photovoltaïque se situe à 4km au nord du bourg de LA FERTE SAINT AUBIN. Cette acceptation du projet peut aussi trouver sa raison dans le fait que l'espace d'implantation du projet est disponible, se trouve dans une zone non industrielle, où sont préservés les boisements l'entourant et où la biodiversité est préservée. Les haies existantes sont préservées, pour certaines renforcées, et d'autres plantées pour diminuer l'impact visuel surtout pour les résidents proches du projet.

Dans le Plan Local d'Urbanisme de la commune de LA FERTE SAINT AUBIN, au lieu-dit « Les Relais » des zones ont été créées :

- N : pour éviter les zones humides et les zones à préserver à l'issue de l'étude d'impact,
- Npv : pour permettre l'implantation de la centrale photovoltaïque au sol et la création des chemins d'exploitation, de même que l'emprise clôturée pour le pâturage ovin.

Il n'y a pas eu de contestation de la part de la population de LA FERTE SAINT AUBIN y compris des résidents demeurant le plus proche du projet.

L'information par la publicité légale a été réalisée correctement dans l'ensemble comme pour la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de LA FERTE SAINT AUBIN puisqu'il s'agit d'une enquête publique unique.

4.2 : AVIS DU COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR

La société TSE, créée en 2012, a déjà une certaine expérience dans le domaine de la transition énergétique. C'est l'un des principaux acteurs de l'énergie solaire en France. Cette société a une certaine expérience dans la pose de panneaux photovoltaïque. Elle développe aussi des solutions agrivoltaïques.

Cette société sous l'égide de la SASU FERTE SAINT AUBIN PV a déposé une demande de permis de construire le 5 mai 2022. Le permis de construire a fait l'objet de deux demandes complémentaires par la Direction Départementale des Territoires de la Préfecture du Loiret les 1 juin 2022 et le 28 mars 2023. La société a apporté les réponses complémentaires.

Le lieu d'implantation du projet est situé dans un secteur non industriel. Le projet envisagé est conforme aux préconisations prévues par le document d'urbanisme de la commune de LA FERTE SAINT AUBIN après les modifications effectuées dans le cadre de la mise en compatibilité du PLU. En effet, la zone Npv ainsi définie au plan local d'urbanisme concerne un secteur dédié à la production d'énergie renouvelable via l'installation d'une centrale photovoltaïque au sol. C'est le projet de la société TSE – FERTE SAINT AUBIN PV.

Le parc photovoltaïque a peu d'impact visuel. Il est situé sur le côté Est de la route départementale 2020, axe routier reliant VIERZON à ORLEANS. En effet, le site n'offre que très peu de visibilité pour les usagers de la route du fait de la présence d'arbres à certains endroits implantés dans l'accotement de la RD 2020. La population impactée par l'aspect visuel du parc photovoltaïque sont les résidents proches du site mais des mesures sont prises par le porteur de projet pour diminuer l'aspect visuel et pour l'insertion du projet dans son environnement notamment en ce qui concerne les bâtiments nécessaires à l'exploration de la centrale solaire au sol. Les zones humides et les lieux à préserver ont été évités

La société TSE – FERTE SAINT AUBIN PV va également prendre des dispositions pour les chemins d'accès au site. Avant le début des travaux, un état des lieux sera établi par un commissaire de justice (ex huissier de justice) déterminant les travaux nécessaires au renforcement de ces chemins. Le porteur de projet s'engage également à procéder aux réparations nécessaires pendant la phase chantier.

En ce qui concerne les nuisances sonores que le public a évoqué dans les contributions, la société TSE – FERTE SAINT AUBIN PV répond qu'elles seront comprises entre 58dB et 62dB et que seuls les transformateurs émettront un niveau sonore mais conforme aux normes en vigueur.

Sur la question du démantèlement de la centrale d'ici une quarantaine d'années (durée de vie estimée d'un panneau solaire), la société TSE – FERTE SAINT AUBIN PV ne peut le chiffrer de façon précise à l'heure actuelle. Elle précise que le démantèlement sera effectué par des entreprises spécialisées, que le terrain sera remis en état et qu'une partie des équipements sera revalorisée pour compenser les coûts du démantèlement.

La société TSE – FERTE SAINT AUBIN PV a précisé au commissaire-enquêteur que les contrats intègrent des garanties de performance et de compensation de la part des fournisseurs et sous-traitants afin

de protéger la société d'une baisse de production due à un défaut d'installation de la centrale, une mauvaise maintenance ou des panneaux solaires défectueux.

Le projet envisagé répond aux diverses directives et orientations européenne, nationale, régionale et communautaire dans la transition énergétique. Le site du projet est exclusivement réservé à l'énergie solaire mais permet également de garder un caractère agricole en permettant l'élevage d'ovins et de préserver la biodiversité en gardant des haies existantes voir pour certaines en les renforçant. Le projet est implanté dans une zone où il n'existe plus aucune d'activité agricole depuis 2018. Une convention est signée avec un groupe d'apiculteurs permettant de conserver l'activité de la miellerie installée sur le site.

La biodiversité est préservée par les divers aménagements envisagés par la société TSE – FERTE SAINT AUBIN PV. L'aménagement de clôtures et la pose de portails va protéger le site de toute intrusion humaine voir animale. Seuls des agencements dans la clôture va permettre le passage de la petite faune.

La société TSE - FERTE SAINT AUBIN PV a envisagé des mesures pour éviter, réduire ou compenser les incidences sur l'environnement avant le début du chantier, en phase de chantier et en cours d'exploitation.

La construction de cette centrale photovoltaïque au sol sur la commune de LA FERTE SAINT AUBIN est susceptible de créer des emplois lors de la phase de chantier mais aussi lors de sa phase d'exploitation notamment dans les opérations de maintenance. Même si les sociétés intervenantes sont extérieures à la commune, les employés de celles-ci peuvent se rendre dans les commerces du bourg de LA FERTE SAINT AUBIN. Le projet est opportun et il constitue un atout économique significatif pour le territoire de la Communauté de Communes des Portes de Sologne dans le cadre de ses orientations sur la transition énergétique et l'utilisation de l'énergie solaire comme énergie renouvelable qui semble être mieux acceptée par la population qu'un parc éolien dont l'impact visuel et les nuisances sont plus importants.

Le principal danger est l'incendie électrique revêtant un caractère faible pouvant provenir d'un risque électrique. Des citernes d'incendie au nombre de 5 sont prévues sur le site : 3 au Nord et 2 dans la partie Sud. L'aménagement des diverses voiries permettront l'accès des véhicules d'incendie et de secours.

Les parcelles mentionnées dans la demande de permis de construire sont louées par la société TSE qui verse un loyer à leurs propriétaires.

Le permis de construire ne pourra être accordé que si la mise en compatibilité du PLU de LA FERTE SAINT AUBIN est réalisée.

Le commissaire-enquêteur émet un **AVIS FAVORABLE SANS RESERVE** à la demande de permis de construire d'une centrale photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de LA FERTE SAINT AUBIN présentée par la société TSE – FERTE SAINT AUBIN PV.

Fait à PITHIVIERS LE VIEIL, le 26 novembre 2023

Le commissaire enquêteur
Christian BRYGIER